

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel Blanquer
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, 1^{er} mars 2021

Objet : BAC 2021 - encore des inégalités de traitement entre les lycéens ?

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Nous sommes sollicités par des parents d'élèves qui découvrent, stupéfaits, votre décision d'opérer une discrimination d'une partie de nos lycéens alors que nous sommes plongés depuis plus d'un an dans une crise sanitaire mondiale qui impacte tous les pans de notre société, et particulièrement le moral de notre jeunesse.

Vous avez annoncé que seuls les lycéens inscrits dans un lycée public ou privé sous contrat pourront bénéficier de la prise en compte des notes obtenues en contrôle continu, pour les enseignements de spécialité. Cela signifie qu'ils seront notés par leurs enseignants (qui savent où ils en sont du programme) sur des contrôles que ces derniers auront eux-mêmes élaborés.

Quant aux lycéens inscrits hors contrat, en candidats libres, parmi lesquels de nombreux élèves en situation de handicap physique ou cognitif, de maladie chronique, de troubles psychologiques... ils devront suivre le processus "standard" d'un examen : sujet unique national et note attribuée par un correcteur (qui ne sait rien du candidat).

En agissant ainsi, vous privez ces lycéens des **conditions exceptionnelles de validation du BAC**, du fait de la crise sanitaire, que vous accordez aux autres élèves (ceux inscrits dans des établissements publics, ou privés sous contrat avec l'Éducation nationale). Il nous semble que dans le contexte spécifique de la pandémie, une telle discrimination constitue une rupture d'égalité difficilement justifiable entre les élèves.

Ces jeunes inscrits en établissement hors contrat ne sont-ils pas concernés par la pandémie du Covid ? N'en souffrent-ils pas autant que les autres élèves ? Le confinement n'aurait-il eu, pour eux uniquement, aucun impact sur leurs apprentissages ?

Et surtout s'agissant de votre nouveau BAC... La première promotion sort justement cette année. Or les nouveaux programmes, fort critiqués, n'ont pas été suffisamment préparés du point de vue des enseignants, ni étudiés dans des conditions satisfaisantes pour les élèves, du fait du COVID qui a impacté les deux années de mise en place.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an, il est incompréhensible et inadmissible de discriminer les jeunes inscrits dans le hors contrat, lesquels n'ont souvent pas d'autres choix compte tenu de leur situation de handicap, de leurs difficultés individuelles ou de leur profil spécifique.

Rien ne justifie d'infliger à ces enfants extrêmement méritants un sentiment d'abandon et de mise à l'écart. Ils souffrent déjà assez. L'effort national d'inclusion doit émaner de l'institution.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le caractère particulièrement discriminant de votre mesure et pour cela, nous souhaitons évoquer la situation d'un élève de première.

Pierre¹ est un jeune garçon extrêmement méritant qui souffre d'un handicap physique sérieux. Pierre est un élève compétent, très motivé, courageux et travailleur. Passionné d'histoire, de langues étrangères, de littérature et de sciences politiques, il se projette dans des études supérieures.

Pierre est en classe de première. Il suit les cours d'**un établissement privé d'enseignement à distance**, soumis au contrôle pédagogique de l'Éducation nationale. Il a donc des contrôles réguliers et des bacs blancs...

Les parents de Pierre ne comprennent pas la différence de traitement que vous vous apprêtez à faire entre leur fils et les autres élèves scolarisés en établissement public ou privé sous contrat. L'angoisse est d'autant plus forte qu'il a besoin de plusieurs aménagements aux examens compte tenu de son handicap. Tout cela contribue à générer un stress important.

Au-delà de cette situation particulière, ce sont tous les jeunes lycéens qui doivent être considérés de manière parfaitement égalitaire, quel que soit leur mode d'instruction, dès lors qu'ils peuvent fournir des bulletins de notes, de contrôles réguliers et de BAC blanc.

Vous avez fait de l'égalité des chances face à l'École et de l'accueil des enfants en situation de handicap vos priorités : il nous semble qu'une telle mesure serait contraire à ces objectifs.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement que les mesures exceptionnelles que vous serez amené à prendre pour le BAC 2021, du fait de la crise sanitaire, s'appliquent à TOUS les élèves, sans exception, donc sans exclusion des jeunes en situation de handicap, ni en fonction de leur mode d'instruction.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée générale de
SOS Éducation



Sophie Audugé

¹ Le prénom a été modifié